

Fiche de poste

Encadrant technique d'insertion CDI 35h00

affecté à 100% sur les activités ACI RESPIR du 01/01/2021 au 31/12/2021

L'Encadrant forme et accompagne les salariés en insertion sur les chantiers dont il a la responsabilité, dans le respect du projet de l'association. Il travaille en autonomie sur ses chantiers par délégation du Président et du coordinateur à qui il rend compte.

Il encadre les travaux techniques dans le cadre des activités du chantier :

Collectes du réemploi / Livraison

Débarras de la cave au grenier / Bucheronnage / Tonte / Taille de haies / Débroussaillage

POSITION HIERARCHIQUE

Assure ses missions sous les consignes du coordinateur à qui il / elle rend compte.

Tâches principales

- Assurer une formation en situation de travail en lien avec les supports d'activités (transmission de savoir être et de savoir faire)
- Organiser et animer le travail en équipe
- Transmettre son évaluation des salariés ainsi que les incidents éventuels, les freins et problématiques
- Expliquer et faire appliquer les consignes strictes et le règlement intérieur
- Mettre en œuvre le parcours d'insertion individuel
- Veiller à la mise en œuvre des consignes de sécurité propres aux travaux menés

- Participer à l'élaboration des devis
- Veiller à la réalisation des travaux suivant les objectifs de délais et de qualité
- Peut être amené à participer à la réalisation des travaux
- Anticiper les besoins en matériels et veiller à l'approvisionnement,
- Assure la responsabilité et le suivi du matériel et des véhicules

- Représenter les responsables de l'association sur le chantier (délégation d'autorité) : Gère les situations d'urgence et de conflits

Tâches secondaires

- Assurer sur les lieux du chantier une partie de la relation avec le client
- Peut participer aux entretiens d'embauche

Savoir-être :

- Autonomie
- Capacité à encadrer, à exercer l'autorité déléguée
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à rendre compte de son travail, de l'avancée du chantier, des difficultés éventuellement rencontrées et du travail des salariés
- Discrétion, sens du confidentiel et du secret professionnel : devoir de réserve concernant les infos connues dans l'exercice de l'activité
- Capacité à prendre des décisions si nécessaire



Savoir-faire :

- Capacité à transmettre
- Maîtrise des règles de sécurité au travail sur ses chantiers et aptitude aux premiers secours
- Permis de conduire
- Connaissance de certains matériels et techniques
- Connaissance de la réalité des salariés en insertion, du cadre légal propre au secteur

Connaissances :

- Outils bureautique et internet,

Le Président,

Dominique REBEYROTTE